

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS13/2/Add.1

22 novembre 1996

(96-4983)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - DROITS SUR LES IMPORTATIONS DE CÉRÉALES

Demande d'établissement d'un groupe spécial présentée par les Etats-Unis

Addendum

La communication ci-après, datée du 21 novembre 1996, adressée par la Mission permanente des Etats-Unis à la Délégation permanente de la Commission européenne et à l'Organe de règlement des différends, est distribuée à la demande des Etats-Unis.

D'ordre de mes autorités, j'ai l'honneur de demander que le point ci-après soit inscrit à l'ordre du jour proposé pour la réunion de l'Organe de règlement des différends qui doit se tenir le 3 décembre 1996:

"Communautés européennes - Droits sur les importations de céréales - Demande d'établissement d'un groupe spécial présentée par les Etats-Unis (WT/DS13/2)."

La documentation concernant ce point a déjà été distribuée, et cette demande a été examinée pour la première fois à une réunion de l'Organe de règlement des différends le 11 octobre 1995.

Etant donné que cette affaire porte sur des biens périssables, et que l'établissement d'un groupe spécial a été différé sur la base d'engagements pris par les Communautés européennes qui n'ont pas été respectés, il s'agit d'un cas d'urgence. En conséquence, conformément à l'article 12:8 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, le Groupe spécial s'efforcera de remettre son rapport aux parties au différend dans les trois mois.